

Jalon 52

Dans toutes les régions du Québec, de **vastes milieux naturels** sont **présents** et reliés par des **corridors écologiques**

Pourquoi ce jalon ?

- La résilience du territoire passe par des milieux naturels en santé. Les services écosystémiques qu'ils rendent aux humains sont nombreux et essentiels : qu'il s'agisse d'approvisionnement (accès à de la nourriture, eau douce et matières premières); de régulation (du climat avec les îlots de fraîcheur, pollinisation); de soutien (habitats des espèces, cycle de l'eau, du carbone, de l'azote ou du phosphore) et de services socioculturels (bien-être mental et spirituel).
- Les habitats naturels subissent des pressions fortes du fait de l'étalement urbain ou de la concurrence avec d'autres usages du territoire (agriculture conventionnelle, industrie minière ou forestière). L'imperméabilisation des sols, la détérioration et le morcellement des milieux naturels aggravent la disparition d'espèces animales et végétales, l'érosion des sols, les inondations et glissements de terrain et les îlots de chaleur.
- Depuis dix ans, la protection des milieux naturels a gagné du terrain dans le nord du Québec. En 2021, 16,7 % du territoire terrestre et 12,2 % du milieu marin et côtier faisaient partie du réseau des aires protégées. Dans la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, l'objectif de protection des milieux a été rehaussé à 30 % du territoire, comme préconisé par l'ONU. Des efforts pour mieux protéger les milieux humides et hydriques sont observables. Cependant, la préservation de la biodiversité nécessite d'aller beaucoup plus loin. Les milieux protégés se concentrent trop souvent au nord du 49^e parallèle. Dans les régions plus densément peuplées, comme la communauté métropolitaine de Montréal, les écosystèmes naturels continuent d'être perdus plus rapidement qu'ils ne sont protégés.
- Protéger des espaces naturels isolés les uns des autres ne suffit pas pour préserver les écosystèmes. La connectivité écologique des territoires est une composante cruciale pour favoriser le déplacement sécuritaire des espèces, la biodiversité et le maintien des services écosystémiques. Dans les basses-terres du Saint-Laurent, l'urbanisation et l'agriculture diminuent fortement la connectivité et la résistance des paysages. La mise en place de corridors écologiques, qui gagnent en popularité, est un outil privilégié pour la renforcer. Le corridor écologique est un espace naturel qui connecte deux ou plusieurs noyaux de conservation pour permettre aux espèces animales et végétales de se déplacer. Les espèces peuvent ainsi se protéger des menaces, réagir aux perturbations naturelles et réaliser des échanges génétiques.
- Si certains écosystèmes méritent d'être « mis sous cloche » pour préserver ou restaurer leur santé et celle de la faune qu'ils abritent, d'autres pourraient être accessibles à la population pour y réaliser certaines activités. Cet accès est critique pour l'atteinte d'autres jalons de la trajectoire, dont la coexistence des modes d'habiter autochtones et allochtones (jalon 53) et l'accès équitable à la nature, qui est l'une des stratégies clés pour transformer notre regard sur le vivant (jalons 57 et 67).

Niveau d'avancement



Qui doit être mobilisé?



Gouvernements provincial et fédéral



Institutions d'éducation et de recherche



Gouvernements locaux et supralocaux, notamment les MRC



Individus



Société civile : organismes régionaux en environnement (ex. CRE, OBV), associations citoyennes de quartiers, organismes consultants en biologie, firmes d'urbanisme, coalitions comme l'Initiative québécoise Corridors écologiques

Comment pourrait-on s'y rendre?

- **Sensibiliser et mobiliser une diversité de parties prenantes à l'échelle locale ou régionale** pour travailler de concert sur la conservation, la restauration et la création de corridors écologiques, en cohérence avec les objectifs de densification des milieux et les autres usages du territoire. On pourrait notamment impliquer les personnes élues et celles qui habitent les milieux de vie, les fonctionnaires ou entreprises spécialisées en aménagement, les responsables de l'élaboration des schémas d'aménagement, etc.).
- **Valoriser les cobénéfices de la protection des milieux naturels et de la déminéralisation** d'un point de vue **écologique** (réduction des risques, mitigation des changements climatiques, protection de la biodiversité), **social** (amélioration de la sécurité alimentaire et routière, de la santé publique et du bien-être des habitants et habitantes) et **financier** (p. ex., la Fondation David Suzuki et Nature-Action Québec ont publié un rapport estimant la valeur des services écosystémiques du territoire de la Ceinture verte du Grand Montréal à 4,29 milliards de dollars).
- **Valoriser l'expertise des citoyens et citoyennes quant à leur environnement de proximité** pour analyser adéquatement les enjeux locaux et les engager dans le projet de corridor. On peut les rassembler autour **d'activités conviviales** et proches de leurs préoccupations (activités pour les enfants, agriculture urbaine, etc.).
- **Former les acteurs et actrices de l'aménagement du secteur public et privé** (urbanistes, architectes, promoteurs immobiliers) à l'importance d'intégrer des trames vertes dans leurs projets.
- **Identifier une personne responsable de lier les parties prenantes** (spécialistes en biologie, en foresterie, urbanistes, promoteurs, personnes élues et habitant le territoire, organismes régionaux en environnement comme le CRE ou les OBV).
- **Assurer des mécanismes de dialogue efficaces pour concilier les différents usages du territoire** (jalons 6 et 34). Par exemple, devrions-nous tirer profit des espaces verts dégradés (friches, anciens golfs) pour les transformer en milieux naturels ou pour densifier¹ ?
- Promouvoir l'**agroforesterie** pour faire cohabiter terres agricoles et milieux naturels en zones rurales et semi-rurales.

➤ **Soutenir, accompagner ou mener des projets de préservation des milieux naturels et de mise en place de corridors écologiques en :**

- ciblant les milieux qui contribuent le plus à la séquestration du carbone, à l'adaptation aux changements climatiques et à la connectivité écologique, et en adaptant le type de corridor choisi au contexte territorial et aux objectifs visés (corridors linéaires, discontinus ou paysagers);
- verdissant tous les quartiers, en donnant la priorité à ceux qui sont les plus minéralisés et qui sont souvent les plus pauvres, pour éviter que seules les populations aisées aient accès aux espaces de nature (jalon 38).

➤ **Déployer des outils réglementaires et financiers favorables à la préservation des milieux naturels et la mise en place de corridors écologiques.**

- Une mise en œuvre ambitieuse de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire pourrait faire de la connectivité écologique un critère clé dans les décisions d'aménagement. On pourrait imaginer que les prochaines orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) rendent obligatoire l'identification des corridors écologiques dans les plans et schémas d'aménagement des MRC (jalon 17).
 - Réformer la Loi sur l'expropriation pour faciliter l'acquisition par les municipalités des espaces naturels à protéger.
 - Donner, au niveau provincial, une définition partagée et un statut légal protecteur aux corridors écologiques, à l'image des aires protégées.
 - Réformer la fiscalité municipale pour réduire la pression de la construction sur les milieux naturels (jalon 24).
 - Étendre les restrictions concernant les constructions dans des milieux naturels d'intérêt écologiques, dans l'esprit du « règlement de contrôle intérimaire » (RCI) adopté par la Communauté métropolitaine de Montréal en avril 2022, ou des « zones naturelles permanentes » proposées par une diversité de regroupements environnementaux².
 - Rendre obligatoire, pour tout projet d'aménagement, que des infrastructures vertes, des phytotechnologies et des corridors verts soient intégrés, et déterminer un seuil minimal de zone verte par territoire, peu importe la nature de son aménagement.
 - Intégrer les infrastructures naturelles comme des actifs municipaux pour inciter à leur conservation (ex. Municipal Natural Assets Initiative en Ontario).
 - Institutionnaliser le processus d'implantation des corridors et les inclure dans les stratégies d'adaptation des villes pour sécuriser les emplois des porteurs de projets de corridors.
- **Monter des partenariats innovants**, par exemple avec la santé publique, des universités, des organismes communautaires et des protagonistes de la sécurité alimentaire. La stratégie de conservation transfrontalière du Corridor appalachien est un succès qui montre qu'une collaboration transversale (scientifiques, population) peut donner lieu à des stratégies de conservation au-delà des frontières nationales³. Le corridor écologique urbain Darlington, à Montréal, se distingue par son approche consultative et met l'accent sur l'importance de la mobilisation de la population.

Qu'est-ce qui peut faciliter ce changement ?

- La mise au devant de la scène médiatique de la biodiversité grâce à la tenue de la COP15 sur la biodiversité à Montréal en décembre 2022.
- Plusieurs autres jalons de la trajectoire peuvent contribuer à l'atteinte de ce jalon, dont la mise en place de stratégies de densification verte et de réallocation des espaces publics (jalons 36 et 47) ainsi que l'adoption de cibles régionales de préservation des milieux naturels (jalon 32).

Qu'est-ce qui peut freiner sa mise en œuvre ?

- Les projets de déminéralisation peuvent causer des conflits entre les usages citoyens, surtout ceux liés à l'automobile. Les projets de corridors peuvent être coûteux notamment dans leur entretien. Ces risques peuvent décourager les élus et élues.
- La rotation importante des responsables ainsi que des habitants et habitantes entraîne un manque de stabilité dans la gouvernance des projets de corridors écologiques.
- L'absence d'une définition commune des corridors écologiques et d'indicateurs clairs de succès peut susciter des conflits entre les porteurs et porteuses de projets, ou des tentatives de récupération du terme pour des projets moins ambitieux (écoblanchiment).

Qu'est-ce qu'il reste à éclaircir ?

- Dans un contexte d'accélération des changements climatiques, comment développer des corridors écologiques résilients pour les réalités climatiques à venir ?
- Comment trouver un équilibre entre les différents usages que l'on peut faire d'un milieu naturel ou d'un corridor écologique (récréotouristiques ou amélioration de la biodiversité) ?
- Comment arbitrer de façon efficace et juste entre densification intelligente, relocalisation des activités productives et renaturation des villes ?

Sources et références

1. Vivre en ville (2021) [Construire sur des golfs : étalement ou consolidation ?](#)
2. Équiterre *et al.* (2022) [Vers une stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires](#)
3. [Corridor appalachien : boîte à outils](#)

Autres ressources :

Beaudoin, A. (2019). [Analyse des caractéristiques, de la gouvernance et de la mise en œuvre des projets de corridors écologiques à Montréal.](#)

Bélanger, D., *et al.* (2019) Changements climatiques et santé. Prévenir, soigner et s'adapter

[Organisme « Eco-corridors laurentiens »](#)

RNCREQ *et al.* (2021) [Un Plan Sud pour le Québec](#)

[Habitat \(2021\) Augmenter l'efficacité des cibles de conservation : une solution orientée sur la biodiversité et les services écosystémiques](#)